



L' age requis pour choisir sa residence

Par **cecep**, le **13/05/2008** à **09:35**

bonjour ,
je procede a garde alternee pour mon fils .A chaque fois que mon fils de 4ans doit aller chez son pere ,il fait des crises ou s'enferme dans sa chambre et dit clairement a son pere et a moi meme qu'il ne veut plus le voir .

je voudrai savoir a quel age mon fils ,peut il choisir son lieu de residence , son mode de garde et que sa demande soit pris en consideration par le tribunal?